

## **DURCISSEMENT DE DILIVRANCE DE VISAS AUX ALGERIENS : LE MAE CONVOQUE L'AMBASSADEUR DE FRANCE**

Le Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger a convoqué le 29 septembre 2021, l'ambassadeur de France en Algérie, afin de lui notifier une protestation formelle du gouvernement algérien, suite à une décision unilatérale du gouvernement français affectant la qualité et la fluidité de la circulation des ressortissants algériens à destination de la France, a indiqué le communiqué du MAECNE.

"Cette décision qui est intervenue sans consultation préalable avec la partie algérienne, comporte l'anomalie rédhibitoire d'avoir fait l'objet d'un tapage médiatique générateur de confusion et d'ambiguïté quant à ses motivations et à son champ d'application" relève la même source.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger fait remarquer « que le Secrétaire Général du Ministère, M. Rachid Chakib Kaid a mis en évidence la place centrale de l'élément humain dans la relation Algéro-française et souligné la nécessité d'une gestion équilibrée, transparente et conforme aux instruments juridiques bilatéraux et universels du phénomène des mobilités des personnes, concluant que l'Algérie déplore cet acte malencontreux qui frappe de précarité et d'incertitude un domaine sensible de coopération postulant la confiance ainsi que le respect de la dignité des personnes humaines et des engagements pris par les deux gouvernements".

Auparavant, le 28 septembre 2021, la décision de la France a été jugée « disproportionnée » et « malencontreuse » par M. Amar Belani, envoyé spécial chargé de la cause du Sahara Occidental et des pays du Maghreb Arabe.

« Nous prenons acte de cette décision disproportionnée et nous la déplorons », avait déclaré M. Belani à l'APS.

« Dans la forme, elle est malencontreuse car elle intervient à la veille du déplacement d'une délégation algérienne à Paris dans le but de faire le point sur tous les cas en suspens et de déterminer le mode opératoire le plus satisfaisant en vue de renforcer la coopération dans le domaine de la gestion de l'immigration irrégulière », explique l'envoyé spécial.

Et « sur le fond, la dimension humaine est au cœur des spécificités de la relation Algéro-française et du partenariat d'exception qui lie les deux pays », précise-t-il, ajoutant que « la gestion des flux humains postule une coopération franche et ouverte et elle suppose une gestion commune dans un esprit de partenariat et non pas de fait accompli qui relève de considération unilatérales propres à la partie française ».

Dakar, le 30 septembre 2021